deuxième partie

Le sport, producteur de solidarité

© David Desaleux

L'insertion par le sport : *croyances à déconstruire et savoirs à formaliser*

Pourquoi, et à quelles conditions, le sport peut-il constituer un outil utile à l'insertion professionnelle ? François Le Yondre, sociologue du sport et maître de conférences à l'université Rennes 2, apporte des éléments de réponse à partir de travaux universitaires portant sur les chômeurs de longue durée.
Il démontre comment le sport, dans le cadre d'un accompagnement global, peut contribuer à faciliter des démarches d'insertion et comment la politique de la ville peut être un instrument facilitateur.

Une réflexion constructive à propos des opportunités qu'offrent les activités sportives en matière d'insertion professionnelle nécessite en premier lieu d'en admettre les limites. Globalement, le sport fait l'objet de représentations excessivement laudatives lui attribuant de multiples vertus sociales et éducatives. Ces représentations du sport ont d'ailleurs fait l'objet de travaux retraçant la façon dont elles ont été construites, d'une part, et dont elles ont été politiquement instrumentalisées, d'autre part. À tel point qu'un large pan de la sociologie du sport s'est attelé à la déconstruction des croyances en matière d'activités physiques et sportives, martelant au cours des années 1990 et 2000 que le sport ne peut être naturellement vertueux mais seulement de façon conditionnelle. Ainsi, toute entreprise ou réflexion en matière d'usage du sport à des fins qualifiées de sociales, doit nécessairement opérer une mise à distance avec ces schémas trop évidents. Mais si un consensus relatif existe autour de l'approche conditionnelle des vertus sportives, les conditions elles-mêmes de la pratique sont rarement interrogées. Quels sont les modes d'engagement dans l'activité, les temporalités, les disciplines ou encore les modes d'interaction qui sont opportuns dans la perspective d'une insertion professionnelle ? Les données tangibles sont rares en la matière et restent à construire. L'enjeu de ce savoir à construire est double : il s'agit autant de formaliser un savoir pratique utile au déploiement de dispositifs d'insertion professionnelle par le sport, que de professionnaliser un secteur en voie de développement.

La déconstruction des croyances en matière d'activités physiques et sportives

Le sport au service des chômeurs : des bonnes idées aux glissements éthiques

Alors que le sport est généralement perçu comme une activité politiquement neutre, il est improbable qu'il le soit en réalité, d'autant plus quand il s'inscrit dans une forme de traitement du chômage. L'objectif fixé, le rapport au corps, le rapport à soi comme le rapport aux autres qu'il suggère font du sport une activité inévitablement politique au sens fondamental du terme. Schématiquement, une pratique individuelle et exclusivement compétitive, d'une part, et une pratique collective dont le seul objectif est d'éprouver des sensations de plaisir, d'autre part, n'engagent pas ni ne socialisent la personne dans le même rapport aux autres et à soi-même. Nous avons, par exemple, longuement analysé la conception de stages de redynamisation par le sport pour des chômeurs de longue durée et constaté, en premier lieu, que le choix des disciplines (natation, course à pied et musculation) et les objectifs qui leur étaient associés façonnaient le sport dans une version que nous avons qualifiée d'apollinienne. Celle-ci,

conformément à la dialectique formulée par Nietzsche et opposant l'apollinien au dionysiaque, met l'accent sur l'effort, la rudesse, le courage et la responsabilité. Loin d'une version dionysiaque qui privilégierait le plaisir sensible de la pratique sportive, il s'agit en fait de faire du sport une forme de rééducation morale visant à lutter contre un laisser-aller supposé pour reconstruire une employabilité physique dont on considère qu'elle dépend de dispositions morales. Si l'idée initiale des concepteurs est assurément portée par une forme de bienveillance, il en résulte un glissement éthique dans la mesure où le sport devient un espace politique de redressement moral[1], d'autant plus efficace qu'il n'est jamais perçu comme tel.

Au-delà du caractère d'exception et de singularité que présente le sport comme forme de traitement du chômage, il s'inscrit finalement dans une tendance globale qui est celle des politiques d'activation qui sont répandues sous des formes variables à l'échelle européenne. Celles-ci se caractérisent par la volonté d'activer les dépenses passives, c'est-à-dire de les rendre intéressantes au sens économique du terme, tout autant que d'activer moralement les individus qui en sont les destinataires. Mais cela suppose que les situations qu'il s'agit de prendre en charge s'expliquent, au moins en partie, par une espèce de défaillance morale de ceux qui les subissent. En dépit des formes de déterminismes sociaux et économiques qui pèsent sur les chômeurs, le sport apollinien qui leur est suggéré suppose une incapacité à se prendre en charge de façon responsable, y compris sur le plan corporel.

Le sport et le travail : des compétences transversales ?

Si de tels usages du sport pour l'insertion professionnelle s'appuient sur des représentations stigmatisantes des chômeurs et, disons-le, souvent erronées, ils s'appuient également sur le principe de transversalité et de transférabilité des compétences sportives. Autrement dit, les qualités à faire valoir et à acquérir dans le cadre du sport seraient identiques à celles qui sont nécessaires à l'engagement dans le monde professionnel. Un tel postulat est pourtant discutable à deux endroits. Il importe de relativiser le lien établi entre l'attitude sportive et les exigences du monde professionnel. En effet, les exigences motrices et comportementales sont très variables selon les disciplines sportives autant qu'elles le sont selon les emplois. De surcroît, rien ne dit qu'une personne placée face aux contraintes d'une activité sportive parvienne à s'en accommoder au point d'en construire des compétences. Le sport n'est-il pas aussi le lieu de l'échec moteur voire de la défaillance morale ? N'est-il pas aussi le lieu possible de la triche, de l'abandon ou de la centration exclusive sur soi ? Certes, il est aussi le lieu d'un potentiel apprentissage. Mais il conviendrait alors de discuter la transférabilité des compétences acquises et comportements produits dans le sport vers le milieu professionnel. Dans quelle mesure peut-on être certain qu'une disposition – morale ou motrice – acquise dans le cadre stimulant du sport puisse être transférée dans un contexte plus contraignant comme celui du travail ?

Relativiser le lien entre l'attitude sportive et les exigences du monde professionnel

L'insertion professionnelle par le sport : un travail de réseau et de longue durée

S'il est improbable que cette transférabilité soit automatique, il est en revanche possible de la favoriser en inscrivant le sport dans un accompagnement plus global. Autrement dit, la pratique sportive prise isolément a peu de chances de constituer une aide viable et durable. Objectivement, le sport ne peut pas permettre l'insertion professionnelle sans qu'une aide soit apportée pour franchir les obstacles à cette insertion. Nombreux sont les dispositifs qui isolent les temps de pratique sportive de l'accompagnement social. Ceci s'explique notamment par la faible et difficile communication entre les espaces institutionnels, respectivement occupés par les professionnels de l'intervention sportive et les travailleurs sociaux. La complexité et la pluralité des situations rencontrées par les chômeurs nécessitent un accompagnement que nous qualifierions « d'intégré » à l'inverse d'un accompagnement analytique cloisonnant les difficultés corporelles, familiales, langagières, de formation professionnelle, etc. Dans la mesure où les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée (avec le croisement des problématiques éducatives, sanitaires, économiques et familiales), mettant en lien les multi-

•••

••• ples partenaires institutionnels et de la société civile, ils se présentent comme le cadre opportun permettant d'associer l'outil sportif à d'autres formes d'accompagnement. Ils offrent finalement un espace institutionnel permettant au mouvement sportif de ne pas œuvrer seul et dans la limite de ses compétences et préoccupations, à l'échelle locale.

Le sport comme outil conditionnel : quelques principes d'intervention

Forts de ces précautions et à partir de nos travaux sur la pratique sportive des chômeurs de longue durée, il est possible de mettre en évidence quelques effets « positifs » de la pratique sportive en identifiant les conditions dans lesquelles ils se sont produits. Plutôt que des recettes, nous formulons ici quelques principes d'intervention par le sport en vue de favoriser l'insertion professionnelle. « Favoriser » semble être le terme juste si l'on admet raisonnablement que l'activité sportive seule demeure insuffisante, mais qu'elle peut utilement s'inscrire dans un ensemble de démarches cohérentes, celles-ci impliquant nécessairement le travail en réseau évoqué plus haut.

L'activité sportive seule demeure insuffisante

Parmi les effets remarqués auprès des chômeurs investis dans une pratique sportive visant la redynamisation professionnelle et *in fine* le retour à l'emploi, le plus récurrent vient compenser une difficulté majeure du chômage de longue durée. Au-delà des effets économiques, celui-ci est aussi une épreuve corporelle et temporelle. Nombreux sont en effet les chômeurs qui décrivent la douleur du temps qui passe et qui n'est pas qualifiable par une activité. Ce « temps vide », pourrait-on dire, est relié à la sensation physique de n'avoir rien fait et de ne pas être en mesure de faire quelque chose dans l'immédiat. Cette sensation corporelle rappelle aussi de façon permanente le statut et l'identité subis par le chômeur de longue durée. Quand ils sont impliqués dans une activité sportive, dans le cadre d'un stage de plusieurs semaines, les chômeurs de longue durée soulignent presque systématiquement l'effet structurant de la pratique lorsque celle-ci s'inscrit dans une régularité prévisible. L'un d'entre eux suivant les séances chaque mardi et jeudi, par exemple, appréhende son emploi du temps sportif selon la formule « un jour sur deux ». À partir de quoi, il anticipe une évolution régulière et cyclique des sensations physiques (l'accumulation, l'effort, la fatigue, la récupération, etc.). Face à la constance des sensations corporelles qui, paradoxalement, rend tout acte difficile, l'effort sportif régulier et prévisible inscrit la personne dans une nouvelle routine à la fois temporelle et corporelle. Il produit en quelque sorte « un agenda du corps » permettant d'éprouver la temporalité commune marquée par l'alternance de l'effort et du repos. Cette même personne parvient d'ailleurs à considérer que le sport a lieu un jour sur deux puisqu'elle ne tient pas compte des samedis et dimanches qui sont pour tous des jours non ouvrés.

À partir de ces constats, des principes d'intervention par le sport en vue d'une insertion professionnelle peuvent être dégagés. La pratique temporellement contrainte et prévisible semble être une condition salutaire au bien-être psychologique comme à l'employabilité des chômeurs de longue durée. De telles considérations pédagogiques sont nombreuses et toutes portent sur les effets qu'a le sport sur les composantes intrinsèques de la personne (bien-être, santé physique, dynamisme, etc.). Mais nombreux sont ceux pour qui l'obstacle est au-delà de soi, et en particulier dans la faiblesse du réseau social. À l'égard des chômeurs suffisamment qualifiés, le sport peut ne pas être pensé comme un outil de transformation de soi mais davantage comme une ressource stratégique visant par exemple à l'extension de ce réseau de connaissances. Cette approche nous semble d'autant plus opportune dans les quartiers populaires où les initiatives d'accompagnement par le sport sont nombreuses et louables, mais souvent cantonnées à l'espace géographique, social et culturel du quartier. Peut-être conviendrait-il d'en faire des intermédiaires vers le monde professionnel par le biais des structures de formation voire des entreprises. Là encore, la logique fédératrice et partenariale des contrats de ville devrait faciliter ce décloisonnement et l'intégration du sport à un accompagnement global de la personne. ▮

François Le Yondre

1 - Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975.